

# VILLE DE FORGES-LES-EAUX

## Délibération du Conseil Municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200054674-20260330-2026-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2026

### LUNDI 30 MARS 2026

Le conseil municipal de la commune nouvelle de FORGES-LES-EAUX, légalement convoqué par courrier en date du 23 mars 2026 transmis par voie électronique le 24 mars 2026, s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie de FORGES-LES-EAUX en séance publique à 19h00, sous la présidence de Madame Christine LESUEUR, Maire.

#### **Etaient présents** (26) :

Christine LESUEUR, Joël DECOUDRE, Pascale DUPUIS, Cyrille CAPELLE, Isabelle KLOTZ, Thiéry MARTIN, Brigitte MARTIN, Franck PLÉSANT, Jocelyne VALLÉJO, Cédric COUTURIER, Fabienne SAGEOT, Françoise ASSELIN, Willy GOIK, Laurent VAUDRY, Sophie BELLANGER, Marie-José LEQUIEN, Laurent PRÉVOST, Laurent GROGNET, Nicolas COURTIN, Sofya SAÏD LALOUANI, Oumar FALL, Amélie DEGUINE, Emmanuel MALLET, Zaïna DESCAMPS, Pascal ROGER, Richard MAUBERT formant la majorité des membres en exercice.

#### **Etaient absents ayant donné pouvoir** (3) :

Azeddine BAZID a donné pouvoir à Laurent PRÉVOST,  
Fabienne LATISTE a donné pouvoir à Isabelle KLOTZ,  
Gaëlle COURTOIS a donné pouvoir à Pascale DUPUIS

#### **Etaient absents** (0) :

2026-39

### CONSEIL MUNICIPAL : INSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES.

Madame La Maire expose à l'assemblée qu'en application de l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises à l'assemblée, soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Le conseil municipal fixe le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission et désigne ceux qui y siégeront par vote à bulletin secret. Dans les communes de plus de 3 500 habitants, la composition des commissions municipales doit respecter le principe de la représentation proportionnelle, pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Toutefois, les dispositions de l'article L 2121-21 du CGCT prévoient que le conseil municipal peut décider à l'unanimité des suffrages exprimés, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit. Toutefois, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider, si le maire est absent ou empêché.

Ces commissions sont composées exclusivement des conseillers municipaux : une personne extérieure ne peut donc en faire partie, mais elle peut être entendue en raison de ses compétences sur demande de la commission. En revanche, les membres du personnel peuvent participer, à titre facultatif, aux travaux de ces commissions.

Le fonctionnement des commissions n'est soumis à aucune règle de délai ou de quorum : elles peuvent donc se réunir à volonté.

Les commissions ne disposent d'aucun pouvoir de décision et rendent des avis sur les questions, qui lui sont soumises.

Madame La Maire propose au conseil municipal :

\*d'instituer les commissions municipales suivantes :

- Commission Finances et Développement économique
- Commission Travaux, Aménagement, Urbanisme, et Sécurité
- Commission Culture, Communication, Tourisme et Développement durable
- Commission Jeunesse et Sport
- Commission Affaires scolaires et Personnel
- Commission Commerce, Artisanat, Associations et Evènementiel
- Commission Eau et Assainissement

\*de fixer le nombre des membres siégeant dans ces commissions à 22, ainsi répartis : le Maire qui en assure la présidence, les 6 adjoints, les 4 conseillers municipaux délégués, 9 membres de la liste majoritaire « Christine, Proche et engagée », et 1 membre pour chacune des listes minoritaires (« Vivre Forges les Eaux » et « Agir ensemble pour Forges-Les-Eaux et Le Fossé »).

\*de désigner ci-après les membres de ces commissions en respectant le principe de la représentation proportionnelle :

Après avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix « Pour », 0 « Contre », 0 « Abstention »), le conseil municipal décide :

\*d'instituer les commissions municipales suivantes :

- Commission Finances et Développement économique
- Commission Travaux, Aménagement, Urbanisme, et Sécurité
- Commission Culture, Communication, Tourisme et Développement durable
- Commission Jeunesse et Sport
- Commission Affaires scolaires et Personnel
- Commission Commerce, Artisanat, Associations et Evènementiel
- Commission Eau et Assainissement

\*de fixer le nombre des membres siégeant dans ces commissions de la façon suivante : toutes les commissions comprendront parmi leurs membres, le Maire qui en assure de droit la présidence, les 6 adjoints, les 4 conseillers municipaux délégués, des membres de la liste majoritaire « Christine, Proche et engagée », en nombre variable selon les commissions, et 1 membre pour chacune des listes minoritaires (« Vivre Forges les Eaux » et « Agir ensemble pour Forges-Les-Eaux et Le Fossé »).

\*de désigner après application de l'article L 2121-21 du CGCT, les membres de ces commissions en respectant le principe de la représentation proportionnelle :

<b>COMMISSION FINANCES ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	
<b>(14 membres)</b>	
<b>Présidente</b>	Christine LESUEUR
Adjoints au maire (6)	Joël DECOUDRE / Pascale DUPUIS / Cyrille CAPELLE / Isabelle KLOTZ / Thiéry MARTIN / Brigitte MARTIN
Conseillers municipaux délégués (4)	Cédric COUTURIER / Jocelyne VALLEJO / Fabienne SAGEOT / Franck PLÉSANT
Conseillers municipaux liste majoritaire « Christine, Proche et Engagée » (2)	Azeddine BAZID / Marie-José LEQUIEN
Conseiller municipal liste « Vivre Forges- Les-Eaux » (1)	Emmanuel MALLET

Conseiller municipal liste « Agir ensemble pour Forges-Les-Eaux – Le Fossé » (1)	Richard MAUBERT
--	-----------------

<b>COMMISSION TRAVAUX AMÉNAGEMENT URBANISME SÉCURITÉ (15 membres)</b>	
<b>Présidente</b>	Christine LESUEUR
Adjointes au maire (6)	Joël DECOUDRE / Pascale DUPUIS / Cyrille CAPELLE / Isabelle KLOTZ / Thiéry MARTIN / Brigitte MARTIN
Conseillers municipaux délégués (4)	Cédric COUTURIER / Jocelyne VALLEJO / Fabienne SAGEOT / Franck PLESANT
Conseillers municipaux liste majoritaire « Christine, Proche et Engagée » (3)	Laurent VAUDRY / Sophie BELLANGER / Willy GOIK
Conseiller municipal liste « Vivre Forges-Les-Eaux » (1)	Emmanuel MALLET
Conseiller municipal liste « Agir ensemble pour Forges-Les-Eaux – Le Fossé » (1)	Pascal ROGER

<b>COMMISSION CULTURE, COMMUNICATION, TOURISME, DÉVELOPPEMENT DURABLE (17 membres)</b>	
<b>Présidente</b>	Christine LESUEUR
Adjointes au maire (6)	Joël DECOUDRE / Pascale DUPUIS / Cyrille CAPELLE / Isabelle KLOTZ / Thiéry MARTIN / Brigitte MARTIN
Conseillers municipaux délégués (4)	Cédric COUTURIER / Jocelyne VALLEJO / Fabienne SAGEOT / Franck PLESANT
Conseillers municipaux liste majoritaire « Christine, Proche et Engagée » (5)	Sofia SAÏD LALOUANI / Amélie DEGUINE / Sophie BELLANGER / Nicolas COURTIN / Marie-José LEQUIEN
Conseiller municipal liste « Vivre Forges-Les-Eaux » (1)	Zaïna DESCAMPS
Conseiller municipal liste « Agir ensemble pour Forges-Les-Eaux – Le Fossé » (1)	Pascal ROGER

<b>COMMISSION JEUNESSE ET SPORT (19 membres)</b>	
<b>Présidente</b>	Christine LESUEUR
Adjointes au maire (6)	Joël DECOUDRE / Pascale DUPUIS / Cyrille CAPELLE / Isabelle KLOTZ / Thiéry MARTIN / Brigitte MARTIN
Conseillers municipaux délégués (4)	Cédric COUTURIER / Jocelyne VALLEJO / Fabienne SAGEOT / Franck PLESANT
Conseillers municipaux liste majoritaire « Christine, Proche et Engagée » (7)	Gaëlle COURTOIS / Fabienne LATISTE / Sofia SAÏD LALOUANI / Azeddine BAZID / Oumar FALL / Laurent GROGNET / Laurent VAUDRY
Conseiller municipal liste « Vivre Forges-Les-Eaux » (1)	Zaïna DESCAMPS
Conseiller municipal liste « Agir ensemble pour Forges-Les-Eaux – Le Fossé » (1)	Pascal ROGER

<b>COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET PERSONNEL</b> (13 membres)	
<b>Présidente</b>	Christine LESUEUR
Adjoints au maire (6)	Joël DECOUDRE / Pascale DUPUIS / Cyrille CAPELLE / Isabelle KLOTZ / Thiéry MARTIN / Brigitte MARTIN
Conseillers municipaux délégués (4)	Cédric COUTURIER / Jocelyne VALLEJO / Fabienne SAGEOT / Franck PLESANT
Conseillers municipaux liste majoritaire « Christine, Proche et Engagée » (2)	Sofia SAÏD LALOUANI / Gaëlle COURTOIS
Conseiller municipal liste « Vivre Forges- Les-Eaux » (1)	Zaïna DESCAMPS
Conseiller municipal liste « Agir ensemble pour Forges-Les-Eaux – Le Fossé » (0)	Pas de candidat

<b>COMMISSION COMMERCE, ARTISANAT ASSOCIATIONS, ÉVÈNEMENTIEL</b> (18 membres)	
<b>Présidente</b>	Christine LESUEUR
Adjoints au maire (6)	Joël DECOUDRE / Pascale DUPUIS / Cyrille CAPELLE / Isabelle KLOTZ / Thiéry MARTIN / Brigitte MARTIN
Conseillers municipaux délégués (4)	Cédric COUTURIER / Jocelyne VALLEJO / Fabienne SAGEOT / Franck PLESANT
Conseillers municipaux liste majoritaire « Christine, Proche et Engagée » (6)	Fabienne LATISTE / Sophia SAÏD LALOUANI / Françoise ASSELIN / Amélie DEGUINE / Sophie BELLANGER / Nicolas COURTIN
Conseiller municipal liste « Vivre Forges- Les-Eaux » (1)	Emmanuel MALLET
Conseiller municipal liste « Agir ensemble pour Forges-Les-Eaux – Le Fossé » (1)	Pascal ROGER

<b>COMMISSION EAU ASSAINISSEMENT</b> (15 membres)	
<b>Présidente</b>	Christine LESUEUR
Adjoints au maire (6)	Joël DECOUDRE / Pascale DUPUIS / Cyrille CAPELLE / Isabelle KLOTZ / Thiéry MARTIN / Brigitte MARTIN
Conseillers municipaux délégués (4)	Cédric COUTURIER / Jocelyne VALLEJO / Fabienne SAGEOT / Franck PLESANT
Conseillers municipaux liste majoritaire « Christine, Proche et Engagée » (3)	Laurent PRÉVOST / Willy GOIK / Laurent VAUDRY
Conseiller municipal liste « Vivre Forges- Les-Eaux » (1)	Emmanuel MALLET
Conseiller municipal liste « Agir ensemble pour Forges-Les-Eaux – Le Fossé » (1)	Richard MAUBERT

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Cyrille CAPELLE  
Secrétaire de séance



Christine LESUEUR  
Maire de FORGES-LES-EAUX



Délibération certifiée exécutoire, compte-tenu de sa transmission  
Au contrôle de légalité à la date figurant sur l'accusé réception  
Préfectoral porté en entête de la présente délibération et  
De sa publication par voie d'affichage numérique

Christine LESUEUR  
Maire de FORGES-LES-EAUX



Publiée électroniquement sur le site internet de Forges-Les-Eaux, le : 18 AVR. 2026

*La présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Maire de Forges-Les-Eaux, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (Article L 411-7 du CRPA)*

*Elle pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, par courrier ou sur le site télérecours citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Madame la Maire de Forges-Les-Eaux si un recours gracieux a été préalablement exercé.*